

Commerce équitable, quelles contributions à la durabilité des systèmes alimentaires territorialisés ouest-africains ?

Dans un contexte d'iniquités sociales, économiques et de déséquilibres environnementaux accentués par la mondialisation des échanges, le commerce équitable s'est positionné comme une forme particulièrement aboutie de contractualisation.

Quels engagements et quelles dynamiques apportent cette démarche de certification ?

Le commerce équitable (CE) est généralement défini comme un partenariat commercial fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. Il offre notamment de meilleures conditions commerciales et garantit les droits des producteurs du Sud. Depuis le début des années 2000, la demande du marché international du CE ne cesse de croître. À titre d'illustration, Euromonitor International estime que les ventes de fèves de cacao CE ont triplé entre 2009 et 2015. S'il est difficile de caractériser l'évolution des ventes du karité équitable, nombreux sont les témoignages d'OP situées en zone sahélienne qui se sont certifiées à cette période: au Burkina l'obtention de la certification par l'Union de Léo en 2006 a permis de doubler le revenu moyen annuel des productrices qui est passé de 26 000 FCFA (2005) à 52 000 FCFA (2006). Ce dynamisme se retrouve du côté des marchés Nord, on note, par exemple en France, une augmentation de 450 % des ventes de produits CE entre 2010 et 2020.

En Afrique de l'Ouest, la demande de produits CE, assez faible, ne concernait jusque-là que le coton et le cacao, puis elle s'est progressivement élargie vers un large panel de productions, qui restent essentiellement destinées à l'exportation: anacarde, karité, sésame, mangue, agrume, banane, noix de coco, hibiscus etc. Les principaux labels dont bénéficient ces produits sont Fairtrade, Fair For Life (Ecocert), WFTO (World Fair Trade Organization) et SPP (Symbole des Producteurs Paysans).

Levier de transition agroécologique et justes prix

Sur un plan agronomique, la majorité des exploitations familiales cultivent ces cultures labellisées CE en association (à l'échelle de la ferme voire de la parcelle) avec des cultures destinées à l'autoconsommation ou la vente sur les marchés locaux. Via des prix minima garantis sur la base du calcul des coûts de production, et des engagements pluriannuels (en prix et en volumes) des acheteurs, le CE contribue à sécuriser et augmenter les revenus des familles paysannes. L'accroissement de leurs capacités d'investissement dans le temps leur permet d'adopter des pra-

devient trop important, ce sont les fruitiers qui sont plantés en association. Au Mali et au Burkina, on trouve du sésame ou du moringa dans les zones de collecte de karité.

La demande des consommateurs du Nord s'orientant de plus en plus vers des produits doublement certifiés CE et Agriculture Biologique, on observe des changements de pratiques au sein des filières concernées, axés sur une gestion durable des ressources (sol, eau), et qui contribuent au maintien voire à l'augmentation des productions vivrières.

Renforcer le tissu économique des territoires et des filières locales

Les exigences multiples et élevées du marché du CE en termes d'organisations collectives et de pratiques agronomiques impliquent un apprentissage important des OP certifiées et un renforcement de leurs capacités de gestion au sens large: planification collective des campagnes agricoles; organisation de la collecte des produits; gestion comptable et financière, de la qualité des produits, des processus de transformation, du conditionnement et du stockage; respect des cahiers des charges des certifications, marketing des produits, etc. Sur le plan commercial, les OP impliquées développent également des capacités de prospection, négociation et contractualisation. Les organisations ont souvent une offre qu'elle ne parvienne pas à écouler totalement sur les marchés du CE. Les compétences commerciales acquises sur ces marchés leur permettent alors de positionner leurs produits certifiés aussi sur les marchés domestiques (du village à la capitale), mais également

**LES EXIGENCES
DU COMMERCE ÉQUITABLE
IMPLIQUENT UN
APPRENTISSAGE IMPORTANT
DES ORGANISATIONS DE
PRODUCTEURS CERTIFIÉES**

tiques agroécologiques et d'augmenter les productions vivrières (gestion de la fertilité des sols, davantage de cultures vivrières en association ou dans d'autres parcelles mises en culture). Sur la filière cacao par exemple, les techniques agroforestières associent des bananes plantains, du manioc ou encore des légumes. Quand l'ombrage des arbres



Système agroforestier en cacaoculture entièrement implanté en 2017 par la coopérative équitable CAMAYE (Côte d'Ivoire)

d'autres produits provenant de cultures associées de leurs membres, et notamment les cultures vivrières.

Par ailleurs, les activités de production, collecte, transformation, commercialisation et transport des organisations insérées dans le commerce équitable rendent nécessaire le développement des services associés, également indispensables aux filières locales. Ils génèrent des revenus à ceux qui les assurent, qui voient donc leur pouvoir d'achat augmenter en tant que consommateurs s'approvisionnant sur les marchés locaux: les nombreuses transformatrices de karité, d'anacarde ou encore de mangues séchées du Mali, du Burkina Faso ou du Ghana sont des salariées saisonnières qui, grâce à leurs activités, ont ainsi plus de facilité à répondre aux besoins alimentaires de leurs familles.

Enfin, la consolidation d'organisations paysannes à laquelle contribue fortement le CE les amène à endosser un rôle socio-politique de représentation des intérêts des familles paysannes et des territoires ruraux dans les multiples espaces et processus de discussion, d'élaboration, politiques publiques. Elles contribuent ainsi à ce que ces politiques soient davantage favorables aux agricultures paysannes mais également aux consommateurs en rendant plus accessibles des produits paysans de qualité. Ainsi, avec l'appui du projet Équité, la fédération burkinabè Nununa des transformatrices de karité de la Sissili et du Ziro a animé des activités de concertation avec la chefferie traditionnelle, les communes locales, les services forestiers pour sécuriser six parcs à karité situés au sein de chantiers d'aménagements fores-

tiers. L'ensemble de ces acteurs ont défini ensemble un cahier des charges, rédigé et signé des conventions d'exploitation du karité mais aussi d'autres produits forestiers non ligneux: la production de miel de qualité dans ces zones protégées a notamment permis aux populations de s'approvisionner plus facilement sur les marchés locaux.

Développer un commerce équitable Sud-Sud

Faute de prix minima suffisamment élevés par rapport aux coûts effectifs de production, de surfaces agricoles exploitables suffisantes, ou encore d'une proportion faible des ventes des organisations, il existe des situations où la contribution des CE est trop faible pour améliorer significativement les revenus des producteurs et transformer les systèmes alimentaires. De plus, bien que de nombreux paysans aient un accès très restreint aux intrants chimiques et soient dans des logiques de diversification de leurs productions, les standards des labels de CE doivent être plus ambitieux pour garantir l'adoption par les paysans membres d'OP certifiées de modes de culture agricole respectueux de l'environnement et systématiquement diversifiés, notamment agroécologiques.

Il faut aussi prêter une attention particulière à ce que ce système, en rendant certaines cultures de rente économiquement plus attractives, ne provoque pas une spécialisation à outrance des systèmes de production, avec l'augmentation des surfaces dédiées aux cultures de rente au sein des exploitations familiales au détriment des surfaces dédiées aux cultures vivrières, et donc au détriment de la capacité de ces familles à

produire pour l'autoconsommation et l'approvisionnement des marchés locaux.

Enfin, la faible consommation locale de ces produits tournés vers l'export et généralement plus chers que les produits importés de moindre qualité, constituent des freins à l'approvisionnement par les OP certifiées de ces produits.

Le CE doit donc dépasser ses frontières actuelles, en termes de marché, d'acteurs impliqués et de types de produits concernés. C'est un outil de transformation des filières agricoles et des systèmes alimentaires, dans les relations sociales et commerciales comme les pratiques de production. Aussi l'enjeu majeur est de pouvoir développer le commerce équitable Sud-Sud qui sans nul doute renforcerait davantage la durabilité des systèmes alimentaires territorialisés en promouvant des produits locaux de qualité auprès des consommateurs et garantissant un revenu décent aux producteurs. Jusqu'à présent, les débuts d'initiatives en Afrique de l'Ouest sont timides car ils souffrent certainement de l'absence d'une étude d'envergure qui identifierait les producteurs et filières sur lesquelles pourraient s'appuyer une telle logique de partenariat commercial engagé entre OP et consommateurs. ■

Christophe Boscher



c.boscher@avsf.org

Responsable Programme Équité, AVSF.

Romain Valleur, Chargé de programme AVSF a également contribué à cet article.

EN SAVOIR PLUS :

Le programme Équité a pour objectif de contribuer au développement économique durable des pays à bas revenus et lutter contre la pauvreté, renforcer l'agriculture familiale en soutenant le développement des filières équitables et durables en Afrique de l'Ouest. Il soutient des projets portés par des OP certifiées qui visent à appuyer leur structuration et celles des filières, renforcer leur rôle dans la gouvernance des labels internationaux, améliorer la lisibilité du CE comme outil de développement durable.

<http://www.programme-equite.org/>